

ASSEMBLÉE NATIONALE24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1261

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 22, substituer au mot :

« régionales »

les mots :

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte où 50 % des exploitants partent en retraite dans les dix ans, nous devons soutenir à toutes les échelles l’écosystème de la formation. En vue de penser une mobilisation collective, de soutenir des filières territorialisées et de tenir compte des nouveaux profils (non issus du milieu agricole), cet écosystème doit pleinement tirer profit des outils mobilisés au niveau territorial pour soutenir la formation et l’installation (espaces tests, SCIC ceinture verte action d’éducation à l’alimentation, mobilisation des missions locales) et promouvoir une meilleure articulation entre lycées d’enseignement agricole, lycées hôteliers et projets alimentaires territoriaux. Ces coopérations se dessinent dans de nombreux territoires, notamment à l’échelle des bassins de vie (Rennes métropole ; Communauté urbaine Le Havre Seine métropole, Saint-Etienne métropole...) et doivent être soutenues.

Cet amendement vise donc à préciser que la politique d’aide à l’installation et à la transmission s’appuie sur toutes les instances territoriales à tout niveau, pas uniquement régionales.